



## AVIS JOURS FÉRIÉS LEGAUX EN \_\_\_\_\_.

Avis à afficher avant le 15 décembre de l'année civile et à annexer au règlement de travail. Une copie de cet avis doit également être adressé au Contrôle des lois sociales du SPF Emploi (voir modèle ci-après).

### Les jours fériés pour l'année \_\_\_\_\_ sont les suivants :

- Le nouvel an : le \_\_\_\_\_ 1<sup>er</sup> janvier.
- Le lundi de Pâques : le lundi \_\_\_\_\_.
- La Fête du travail : le \_\_\_\_\_ 1<sup>er</sup> mai.
- Le Jeudi de l'Ascension : le jeudi \_\_\_\_\_.
- Le lundi de Pentecôte : le lundi \_\_\_\_\_.
- La Fête nationale : le \_\_\_\_\_ 21 juillet.
- Assomption : le \_\_\_\_\_ 15 août.
- La Toussaint : le \_\_\_\_\_ 1<sup>er</sup> novembre.
- Armistice : le \_\_\_\_\_ 11 novembre.
- Noël : le \_\_\_\_\_ 25 décembre.

### Remplacement des jours fériés coïncidant avec un dimanche ou un jour habituel d'inactivité de l'association :

Le \_\_\_\_\_ est remplacé par \_\_\_\_\_.

Le \_\_\_\_\_ est remplacé par \_\_\_\_\_.

### Travail un jour férié et repos compensatoire

Lorsqu'un travailleur a été occupé un jour férié, il a droit à un repos compensatoire. Ce repos compensatoire est d'un jour complet si le travail a duré plus de quatre heures et d'au moins un demi-jour si le travail n'a pas duré plus de quatre heures. Dans ce dernier cas, le repos compensatoire doit être octroyé avant ou après 13h et le travail ne peut pas durer plus de cinq heures ce jour-là.

Ce repos est octroyé dans les six semaines qui suivent le jour férié.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

Signature des représentants  
des travailleurs

Signature de l'employeur ou  
de son délégué

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via [www.boutiquedegestion.be](http://www.boutiquedegestion.be).  
La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.

#### La Boutique de Gestion ASBL

*Bienvenue aux Acteurs de Plus-Value Sociale*

rue Henri Lecocq, 47/1, 5000 Namur bureaux, formations, siège social - Tél : 081 26 21 58

rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles bureaux, formations - Tél : 02 219 89 84

Numéro d'entreprise : 0433 426 286 - RPM Liège (div.Namur)

Email général : [info@boutiquedegestion.be](mailto:info@boutiquedegestion.be) - Site : [www.boutiquedegestion.be](http://www.boutiquedegestion.be)

Banque : BE04 3100 7615 8931

Agence de placement W.RS.592 / B-AA10.014

Enregistrée en région de Bruxelles-capitale sous le numéro : 00456-405-20130419